

RÉDUCTION DES COÛTS DE TRANSACTION SUR LES PROJETS DE CORRIDORS D'INFRASTRUCTURES AU CANADA

André LeDressay

Jason Calla

Jason Reeves

QUESTIONS DE RECHERCHE ET MESSAGES CLÉS

On nous a demandé de répondre à cinq questions de recherche. Dans cette section, nous présentons chacune des questions ainsi que quelques brefs messages clés qui découlent de nos recherches :

- 1) Quels sont les obstacles et les coûts d'une participation et d'un soutien accrus des Autochtones aux projets de corridors d'infrastructures?

Il existe des obstacles importants et systémiques à un plus grand soutien des Autochtones aux projets de corridors d'infrastructures en raison d'une méfiance historique; d'un manque de clarté en matière de fiscalité, d'infrastructure et de juridiction environnementale et d'un manque de coordination entre les gouvernements; ainsi que d'une absence de normes, de procédures, de transparence et de soutien institutionnel pour les nations autochtones intéressées à participer à ces projets.

- 2) Quels programmes et outils de financement gouvernementaux sont disponibles pour faciliter le développement et l'exploitation des infrastructures par et pour les communautés autochtones et quelle est l'efficacité de ces programmes?

Il existe certains programmes gouvernementaux pour réduire ces obstacles, mais ils visent surtout à traiter les symptômes des coûts de transaction élevés et non les causes systémiques. Ces programmes peuvent être utiles dans certains cas, mais nous pensons que seul un changement institutionnel dirigé par les Autochtones peut réduire de façon permanente les causes systémiques de ces coûts de transaction élevés.

- 3) Quelles compétences et institutions de financement les communautés autochtones utilisent-elles pour développer et exploiter les projets d'infrastructures dans leurs communautés et pour participer à des projets de corridors d'infrastructures?

Nous voyons émerger un nouveau cadre institutionnel et législatif, dirigé par les Autochtones, dans la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et dans la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* qui, grâce à une expansion et à une meilleure coordination, permettrait d'aborder les causes de ces coûts et obstacles que constituent les problèmes fiscaux, économiques, environnementaux, juridictionnels, d'accès au capital, de capacité, de gouvernance et de transparence.

- 4) Quels exemples de partenariats et d'initiatives de corridors d'infrastructures autochtones viennent appuyer le développement d'infrastructures dirigées par des Autochtones et dans quelle mesure sont-ils efficaces pour réduire les obstacles et les coûts?

Nous discutons du travail de la Coalition des grands projets des Premières Nations dans le cadre d'un projet de corridor de gazoduc qui pourrait servir de modèle pour d'éventuels projets. Nous affirmons que si le travail de la Coalition est coordonné avec le soutien institutionnel, juridictionnel et d'accès au capital prévu par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et par la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, alors les avantages de ce projet augmenteront pour les nations autochtones participantes et pour les autres gouvernements.

- 5) Quels sont les obstacles aux partenariats ou à la propriété autochtones, c'est-à-dire en matière de financement de projets d'infrastructures?

Contrairement aux autres gouvernements, la participation des gouvernements autochtones aux projets de ressources et de corridors ne leur donne pas un revenu fiscal stable. Nous identifions une proposition de redevance sur les ressources des Premières Nations qui pourrait résoudre ce problème en fournissant des revenus sûrs et stables aux Premières Nations dans le cadre de participations à des projets d'infrastructures, si elles le souhaitent. Ces revenus stables pourraient constituer une garantie pour d'éventuels titres d'obligation pour l'Administration financière des Premières nations qui jouit actuellement d'une cote de crédit de A+.